



Direction Aménagement & Développement Urbain
Service Foncier

DECISION N° 27 /2018

De conclure un contrat de location de terrain nu

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122.22-5°,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 10 avril 2014,

DECIDE

Article 1^{er} : De conclure un contrat de location d'immeuble sis à Saint-Joseph, Plaine des Grègues – Parcelle AV 132.

Entre les soussignés :

- **Le Bailleur** : Madame LEBON Marie Ines épouse BARRET
- **Le Locataire** : La Commune de Saint-Joseph représentée par son Maire en exercice Monsieur Patrick LEBRETON,

Moyennant une indemnité forfaitaire de **CINQ CENT CINQUANTE EUROS T.T.C. (550,00 €)**.

Le paiement du loyer s'effectuera le 20 du mois civil de référence.

Durée du contrat : 8 JOURS à compter du 06 novembre 2018.

Article 2: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre.

Fait à Saint-Joseph, le 17 OCT. 2018
Le Maire,
L'Élu(e) délégué(e)

CHRISTIAN LANDRY